

**DELIBERATION**

**Comité syndical du Syndicat Mixte d'Etudes et de Traitement  
des déchets ménagers et assimilés de la Meuse**

*nombre de membres : 12*

*quorum : 7*

*titulaires présents : 8*

*pouvoir : 0*

*ayant pris part à la*

*délibération : 8*

*date de la convocation :*

15 septembre 2023

**SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-six septembre à dix-huit heures trente, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Études et de Traitement des déchets ménagers et assimilés de la Meuse, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de la CC Val de Meuse Voie Sacrée, sous la présidence de Dominique MOUSSA.

**2023/09 N°1**

**Objet de la Délibération :**  
**Partenariat avec le**  
**SYVALOM pour le**  
**traitement des OMr**

**Présents :** Mmes H.OLIVIER, J.ANTOINE, MM. D.MOUSSA, S.OBARA, J-P.COLIN, P.PICHAVANT, B.GILSON, M. P.DEHAND,  
**Était excusés :** Mme, J-L.DURET, B.GOEURIOT, P.HENRY  
**Suppléants présents :** J.PARROT

Vu le rapport de présentation soumis à son appréciation,

Vu la délibération du 20 juin 2023 relative à la mise en œuvre d'une Entente avec le SYVALOM pour le traitement des ordures ménagères sur l'UVE de la Veuve, sur la période de novembre 2023 à juillet 2026,

Considérant que la convention a légèrement évolué depuis le mois de juin,

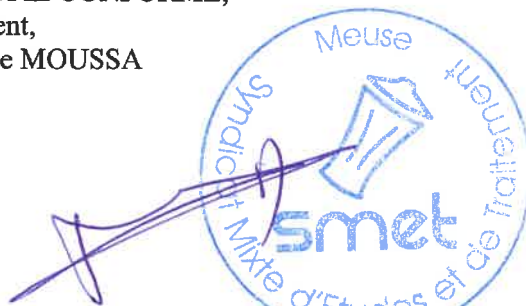
Entendu l'exposé du président,

**Le Comité Syndical**, après en avoir délibéré et par un vote à l'unanimité :

**VALIDE** la dernière version de la convention relative à ce partenariat.

**CHARGE** son Président de la mise en œuvre de cette décision et l'**AUTORISE** à signer toutes les pièces qui s'y rattachent.

POUR COPIE CONFORME,  
Le Président,  
Dominique MOUSSA



Rendue exécutoire par affichage et envoi à la Préfecture de la Meuse le

Recours, informations des usagers. Si vous entendez contester la présente décision, il vous est conseillé de demander des fiches d'informations établies à votre usage par le Tribunal Administratif de Nancy. Elles vous informeront sur les différentes possibilités de recours, les pouvoirs du juge administratif, la façon de le saisir, les frais d'un recours, etc. Adressées gratuitement sur simple demande par lettre ou téléphone au : Tribunal Administratif, de Nancy - 5, Place de la Carrière - C.O. N° 28 - 54036 NANCY Cedex - Tél. : 03.83.35.40.98

REÇU EN PRÉFECTURE

Le 04/10/2023

Application agréée E-legalite.com